RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01055
Numéro SIREN : 439 587 775
Nom ou dénomination : FRAMAKI

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/008644

FRAMAKI - FRAMAKI
5 A chemin des brises
97417 LA MONTAGNE

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	605 000	151 250	453 750	484 000
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	130 000		130 000	
Immobilisations en cours	257 871		257 871	
Avances et acomptes				50 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 511 832		2 511 832	2 511 832
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**3 504 703**	**151 250**	**3 353 453**	**3 045 832**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 800		1 800	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 243 934		1 243 934	655 050
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	23 195		23 195	3 556
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**1 268 928**		**1 268 928**	**658 606**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 773 632**	**151 250**	**4 622 382**	**3 704 438**

CERTIFIE CONFORME

FRAMAKI - FRAMAKI
5 A chemin des brises
97417 LA MONTAGNE

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques			31/12/2021
Capital social ou individuel	(dont versé : 200 000)	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		21 639	21 639
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours	)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	)		
Report à nouveau		2 399 633	2 274 350
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		153 583	125 283
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		**2 774 855**	**2 621 272**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		708 342	504 618
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 724	
Dettes fiscales et sociales			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 131 461	578 548
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		**1 847 527**	**1 083 166**
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		4 622 382	3 704 438

FRAMAKI - FRAMAKI
5 A chemin des brises
97417 LA MONTAGNE

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	25 500		25 500	12 000
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**25 500**		**25 500**	**12 000**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			**25 500**	**12 000**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			12 062	1 370
Impôts, taxes et versements assimilés			6 293	9 118
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 250	30 250
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			**48 605**	**40 738**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-23 105**	**-28 738**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			191 520	159 600
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**191 520**	**159 600**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			14 832	5 580
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**14 832**	**5 580**
RESULTAT FINANCIER			**176 688**	**154 020**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**153 583**	**125 283**

FRAMAKI - FRAMAKI
5 A chemin des brises
97417 LA MONTAGNE

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**217 020**	**171 600**
TOTAL DES CHARGES	**63 437**	**46 317**
BENEFICE OU PERTE	153 583	125 283

FRAMAKI

SAS au capital de 200 000 €
Siège social : 5 A Chemin des Brises – 97417 LA MONTAGNE
RCS DE SAINT DENIS N° B 439 587 775

RAPPORT DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2022** et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

A - ACTIVITE 2022

La société FRAMAKI a enregistré un chiffre d'affaires d'un montant de 25 500 € correspondant aux loyers encaissés auprès de la société CAILLE GRANDE DISTRIBUTION, suivant le bail de location signé en 2019 afin de loger son directeur.

A compter d'avril, un avenant au bail a été signé portant le loyer mensuel de 1 000 € à 2 500 €.
Le premier trimestre a donc été facturé pour 3 000 € et les trois autres à 2 500 € par mois.

Elle a encaissé de la société CRAP qu'elle détient à 79.80% :

- un dividende de 191 520 € au titre de 2021.
- une avance en compte courant de 65 000 € portant intérêts au taux de 1.18%.

Parallèlement, elle a remboursé une échéance annuelle d'emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE pour un montant de 53 872 € sur l'exercice ; emprunt contracté en 2018 pour le financement de l'acquisition de la villa situé à la Montagne 5A chemin des brises.

Au cours du 2ème semestre, FRAMAKI a contracté un nouvel emprunt « prêt pour travaux » d'un montant de 294 625 € afin de financer divers agencements et autres travaux d'amélioration dans la villa.
A la clôture de l'exercice, un montant de 257 596.81 € a été débloqué sur cet emprunt.

Par ailleurs, la créance de l'associé François CAILLE détenue sur la société a été cédée à hauteur de 500 000 € à GROUPE CAILLE en date du 27 mai 2022.

GROUPE CAILLE étant associé de FRAMAKI, cette somme a été inscrite dans un compte courant chez GROUPE CAILLE portant intérêt au taux de 3%.

B - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 25 500 € et correspondent aux loyers encaissés comme indiqué ci-dessus.

..../...

CERTIFIE CONFORME

Le total des charges d'exploitation s'élève à 48 605 € et correspond essentiellement à :

- une dotation aux amortissements de la villa pour.....30 250 €
- la taxe foncière pour.....5 707 €
- des honoraires pour.....5 040 €
- des commissions bancaires pour.....1 935 €
- des cotisations assurances pour2 456 €
- des travaux d'entretien pour.....2 040 €

Compte tenu de ces éléments le résultat d'exploitation ressort à – 23 105 €.

Les produits financiers de 191 520 € correspondent aux dividendes encaissés.

Les charges financières à 14 832 € correspondent :

- aux intérêts sur les emprunts du CREDIT AGRICOLE pour.....5 832 €
- aux intérêts sur la dette de 500 000 € vis-à-vis de GROUPE CAILLE pour ..9 000 €

Le résultat financier est positif de 176 688 € et le résultat courant avant impôt s'élève à 153 583 €.

Compte tenu de l'absence d'exceptionnel, le résultat net de l'exercice est bénéficiaire de 153 583 €.

Au 31 décembre 2022 le total du bilan de la société s'élève à 4 622 382 €.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R225-102 du Code de commerce.

C- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

D - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 153 583 € en totalité en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

E - INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Le capital de 200 000 € se répartit comme suit :

Monsieur Christophe CAILLE 49,75 %
Mademoiselle Magali CAILLE 49,75 %
Monsieur François CAILLE 0,50 %

.../...

F – INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions conclues au cours de l'exercice sont mentionnées dans le rapport spécial du Président.

G - INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D.441-4, I du code de commerce, il est communiqué ci-après les informations relatives aux factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice 2022

Au 31 décembre 2022 les comptes clients ressortent à 0.

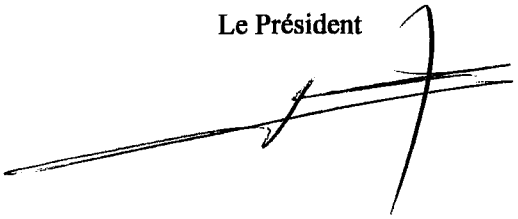
Les comptes fournisseurs ressortent à 7 724 € et correspondent aux factures à recevoir de BHV MARAIS.

G - PERSPECTIVES 2023

La société continuera d'encaisser les loyers de CAILLE GRANDE DISTRIBUTION et les dividendes de ses participations, lui permettant de rembourser ses échéances d'emprunts.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président



FRAMAKI
SAS au capital de 200 000 €
RCS SAINT DENIS n° 439 587 775 (transféré de Nanterre)
5A Chemin des Brises
97417 LA MONTAGNE

TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

[Article R225-102 du Code de commerce]

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
I- SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ERXERCICE					
CAPITAL SOCIAL	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
NOMBRE D'ACTIONS EMISES	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
CHIFFRES D'AFFAIRES HORS TAXE	7 000	12 000	12 000	12 000	25 500
BENEFICES AVANT IMPOTS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	130 561	134 477	134 907	155 532	183 833
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0	0	0	0
BENEFICES APRES IMPOTS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	100 311	105 705	104 657	125 282	153 583
MONTANT DES BENEFICES DISTRIBUES	0	0	0	0	0
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
BENEFICES APRES IMPOTS, MAIS AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,65	0,67	0,67	0,78	0,92
BENEFICES APRES IMPOTS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,50	0,53	0,52	0,63	0,77
DIVIDENDE NET VERSE A CHAQUE ACTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV - PERSONNEL					
NOMBRE DE SALARIES	0	0	0	0	0
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE	0	0	0	0	0
MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX	0	0	0	0	0

FRAMAKI

SAS au capital de 200 000 €
Siège social : 5A Chemin des Brises – 97417 LA MONTAGNE
RCS SAINT DENIS N° B 439 587 775 (transféré de Nanterre)

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

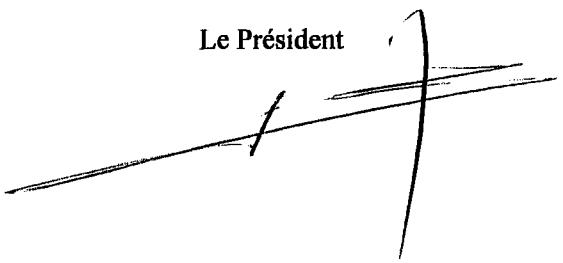
Conformément à l'article L.227-10 du Code de commerce, nous devons vous présenter un rapport relatif aux conventions dans lesquelles un dirigeant ou un associé de notre société (sous réserve pour cet associé de relever du champ d'application de l'article précité) est directement ou indirectement intéressé.

A ce titre, nous vous informons qu'il a été conclu au cours de l'exercice :

- Une convention de compte courant avec la société GROUPE CAILLE en mai 2022 suite à la cession d'une créance de 500 000 € par Monsieur François CAILLE détenue sur FRAMAKI, au profit de GROUPE CAILLE, portant intérêt au taux de 3% sur la période.

- Une convention de compte courant avec la société CRAP en août 2022, d'un montant de 65 000 €, portant intérêt au taux de 1.18% sur la période.

Le Président



FRAMAKI
SAS au capital de 200 000 euros
Siège social : 5A Chemin des Brises – 97417 LA MONTAGNE
RCS ST DENIS N° B 439 587 775 (transféré de Nanterre)

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

1ERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2022** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne quitus au Président de sa gestion.

2EME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice telle qu'elle lui est proposée par le Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 153 583 € en totalité en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

3EME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par le Président sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du code de commerce, déclare approuver les conventions qui y figurent en tant que de besoin.

4EME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du procès-verbal de ses délibérations pour accomplir toutes formalités légales ou autres, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

CERTIFIE CONFORME

FRAMAKI

SAS au capital de 200 000 euros
Siège social : 5A Chemin des Brises – 97417 LA MONTAGNE
RCS DE NANTERRE N° B 439 587 775

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MARS 2023 A 16H00

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars à seize heures, les associés de la société FRAMAKI, SAS au capital de 200 000 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la société GROUPE CAILLE – 12 Avenue de la Victoire à Saint-Denis, sur convocation du Président, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations sociales de **l'exercice clos le 31 décembre 2022,**
- Lecture du rapport spécial sur les opérations prévues à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes et rapports,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur François CAILLE, Président.

Madame Magali CAILLE, Associée, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que les associés présents ou représentés possèdent 200 000 actions sur les 200 000 composant le capital social de la société, que le quorum est atteint et que l'assemblée générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- L'ordre du jour,
- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial sur les conventions règlementées,
- Le projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- Les comptes de l'exercice 2022.

Puis il déclare que les documents requis, ont été communiqués par courriel aux associés dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

CERTIFIE CONFORME

.../...

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion annuel et du rapport spécial sur les conventions règlementées.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues et plus personne ne demandant à reprendre la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1ERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **31 décembre 2022** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne quitus au Président de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2EME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice telle qu'elle lui est proposée par le Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 153 583 € en totalité en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3EME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par le Président sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du code de commerce, prend acte qu'il n'a été conclu aucune convention de cette nature sur l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

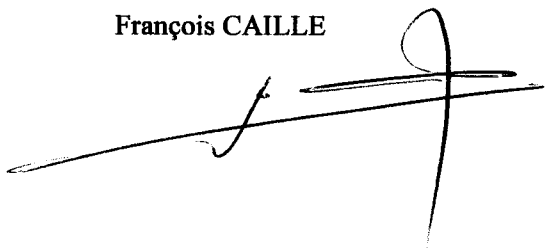
4EME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du procès-verbal de ses délibérations pour accomplir toutes formalités légales ou autres, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et la Secrétaire de séance.

François CAILLE



Magali CAILLE

